Juillet 2009

L'AS.RI.EU.PE. vous informe sur :

LES ENCOMBRANTS

Pour rappel, la collecte des encombrants a changé depuis le 6 avril 2009.
Elle s'effectue désormais ainsi dans notre quartier.

Vous devez déposer vos **encombrants sur le trottoir le jeudi soir,**
Ils sont ramassés le vendredi matin.

Attention : « le trottoir n'est pas un dépotoir ! »

- Limiter vos encombrants à 2 m^3
- Ne pas gêner le passage des piétons, en particulier celui des personnes à mobilité réduite et des poussettes.

Ce que vous **pouvez** déposer comme encombrants :

- Electroménager (lave-linge, TV, etc.),
- Mobilier, matelas/sommier, sanitaire, moquette, rouleaux de papier peint,
- Ferraille (jantes sans pneu), polystyrène, bois, ferraille, grands cartons,
- Matériel informatique (ordinateur, imprimante, etc.)

Ce que vous **ne devez pas** déposer :

- Les déchets toxiques (peintures, colles, solvants, huiles, piles, batteries)
- Les gravats, le carrelage, le plâtre
- Les fenêtres, miroirs et vitres
- Les pièces automobiles (dont pneus)

Sources : versaillesgrandparc.fr ou 0 800 284 524

ASRIEUPE 144 avenue des Etats Unis 78000 Versailles Tél : 01 39 51 32 17